

JANVIER 2012

Magazine municipal

VIVRE à FARGUES



Gros plan

Liste des
Associations
p 6

Distribution Poches Poubelles à la MAIRIE

- **Lundi 13/02/2012 de 9h à 12h**
- **Mercredi 15/02/2012 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**
- **Vendredi 17/02/2012 de 13h30 à 17h30**



Actualités
p 3 - 4

Etat civil
p 5

Infos pratiques
p 7 - 8

L'édito du Maire



Actualités p 3 - 4

- Journée de l'environnement
- Maisons fleuries
- Maisons illuminées
- Réveillon de la Saint Sylvestre

Etat civil p-5

- Naissance
- Mariage
- Décès

Gros plan p 6

- Liste des Associations

Infos pratiques P 7-8

- Le C.C.A.S.
- Les numéros en 39 pour vos démarches
- A.A.D.P.
- Maison de la Justice et du Droit
- Présence Verte
- Bibliothèque intercommunale
- Frelons asiatiques piégeage
- Réglementation chiens errants
- Informations pratiques

Madame, Monsieur,
Chers Administrés,

Tout d'abord, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous qui n'avait pu venir à la manifestation d'accueil des nouveaux farguais et de présentation des vœux à la Maison du Temps Libre le 6 janvier dernier mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour vous et ceux qui vous sont chers.

2011 a été une année très importante pour que notre collectivité conserve les services publics de proximité assurés par les régies intercommunales qu'avaient mis en place nos anciens élus dans leur sagesse de coopération intercommunale et que l'Etat a voulu démanteler par une centralisation à outrance qui les aurait éloigné du citoyen.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été voté puis arrêté par le Préfet de Gironde le 27 décembre 2011. Il assure ainsi à nos collectivités et à leurs citoyens le temps de la réflexion jusqu'en 2018 pour de nouvelles coopérations sans supprimer les services publics de proximité existants comme l'eau, les ordures ménagères, l'électrification ou les services proposés par la Communauté de Communes.

2012 est également une année très importante pour notre pays et donc notre commune. Les citoyens que nous sommes auront la possibilité de choisir leur nouveau Président de la République ainsi que leurs nouveaux parlementaires qui feront demain les lois de notre société. Il ne faut pas seulement « s'indigner » contre toutes les injustices que nous pensons constater mais il faudra surtout saisir cette chance que nous offre la démocratie de faire le choix que nous pensons être le meilleur en allant voter à ces deux élections. Je pense notamment à nos jeunes pour qui le vote doit être non seulement un droit mais aussi un devoir pour prendre en main leur propre avenir !

Toute l'équipe municipale et moi-même demeurons à votre disposition pour qu'en 2012, il vous soit toujours plus agréable de vivre à Fargues.

Votre Maire,
Pierre AUGÉY

Recensement de la population

Du **19 janvier au 18 février 2012**, la commune de Fargues organise un recensement de la population. La participation des citoyens étant essentielle et obligatoire, ces derniers recevront la visite d'un agent recenseur tenu au secret professionnel, lequel leur remettra un questionnaire à compléter. L'anonymat de tout un chacun sera préservé, les informations recueillies étant strictement confidentielles et protégées par la Loi et uniquement destinées à l'INSEE. Nous comptons sur la coopération de tous afin que ce recensement se passe dans les meilleures conditions.

REPAS DES AINES

Nous commencerons bien l'année 2012 avec le traditionnel repas de nos Anciens, offert par la municipalité, le **Dimanche 11 Mars 2012** à la Salle des fêtes.

Vous trouverez joint au présent Bulletin Municipal l'invitation à retourner à la mairie avant le :
29 FEVRIER 2012

L'école de Fargues



La commission scolaire et la municipalité remercient l'ensemble du personnel et les acteurs de l'école, pour leur investissement et leur dévouement au bon déroulement des multiples activités effectuées tout au long de l'année scolaire.

Pour la 1ère fois, 37 enfants de PS/MS et CP ont effectué un séjour de 3 jours à la neige à « Village d'UZ » du 04 au 06 janvier 2012.

La municipalité tient à remercier les accompagnateurs :

- **Personnels scolaires**
- **Bénévoles**

qui ont contribué à rendre ce voyage exceptionnel.

Pour les autres classes : un traditionnel voyage de fin d'année est prévu

C'est avec joie et bonne humeur que les élèves de l'école ont profité en cette fin d'année, d'un spectacle offerts par la Municipalité et la remise de cadeaux par le Père Noël.

Les parents d'élèves ont également organisé un magnifique marché de Noël.

Restaurant scolaire :

Le prix du ticket de cantine est depuis le 01/01/2012 de 2 €.

Dates à retenir pour l'école :

- ♦ **10 Février 2012** : Loto de l'école à 20 heures à la Maison du Temps Libre
- ♦ **17 Mars 2012** : Soirée « Bal Masqué » à la Maison du Temps Libre
- ♦ **13 Avril 2012** : Spectacle de l'école à la Maison du Temps Libre
- ♦ **22 Juin 2012** : Kermesse et Feux de la Saint Jean à la Maison du Temps Libre
- ♦ **24 Juin 2012** : Vide Grenier à la Maison du Temps Libre



La journée de l'environnement



Samedi 24 septembre 2011, 09 heure du matin...

Avec leurs gants et leurs tee-shirts, ils se sont glissés dans votre commune, protecteur d'une nature souillée par des déchets nonchalamment abandonnés sur les bords de route...

La commune de Fargues a participé à l'opération « **Nettoyons la nature** » et la récolte a été fructueuse... « **Ne jetons plus rien à terre** ».

Cette matinée ensoleillée s'est terminée par un apéritif convivial, bien mérité, au cours duquel Monsieur le Maire remercia vivement les administrés, le Foyer Rural et les élus d'avoir participé à ce geste citoyen.

« **Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants** »...

Concours des maisons fleuries et illuminées

Les jardiniers de tous bois, non, de toutes fleurs ont été récompensés.

Les concours des maisons fleuries et illuminées étaient placés cette année, sous le signe de l'environnement et du cadre de vie. L'appréciation du jury est déterminée en fonction d'une vision extérieure.

La remise des prix a eu lieu le 6 janvier lors des vœux du Maire et du conseil municipal :

« **il est bien agréable de recevoir des compliments des gens de passage qui apprécient l'environnement de notre commune** »



Lauréats :

• MAISONS FLEURIES :

Prix 1 : Mr FAVARD Serge

Prix 2 : Mme GUICHENEY Ginette

Prix 3 : Mme GOUZE Marcelle

Prix 4 : Mme et Mr BERNARD Jacqueline et Alain

Prix 5 : Mme et Mr RICHARD Nadine et Jean-Michel

Prix 6 : Mme CAMON Jeannie

Prix 7 : Mme MARQUETTE

Prix 8 : Mme DUBOUR Marie



• MAISONS ILLUMINEES DE NOEL :

Prix 1 : Mme et Mr ZIZARD Jean Claude

Prix 2 : Mme et Mr VIRAC André

Prix 3 : Mr FAVARD Serge

Prix 4 : Mme et Mr DUTEMPS Cédric

Prix 5 : Mme et Mr NEZONDET Stéphane

Prix 6 : Mme et Mr DARMAUZAN Jean

Prix 7 : Mme et Mr TAUZIN Bernard

Prix 8 : Mme GUICHENEY Ginette

Frelons asiatiques

Il est rappelé que dès le mois de février, il est nécessaire d'organiser le piégeage des frelons asiatiques afin d'éviter la prolifération de cette espèce très dévastatrice. Si vous souhaitez de plus amples renseignements concernant ces pièges à mettre en œuvre, vous pouvez vous rapprocher de la mairie où nous vous donnerons des éléments simples mais efficaces.



Cette année encore le 31 décembre 2011 a apporté son lot d'émotions aux 168 participants du réveillon de la Saint Sylvestre.

En effet, tout le monde a passé une excellente soirée pleine de joie et de convivialité au rythme de « **Nuits Blanches** » et du bien entendu « **bisou porte bonheur sous la boule de gui** » à Minuit.

Signe de bonne humeur, cette tradition communale s'est achevée pour les derniers à 06 heures du matin.

Réveillon de la SAINT SYLVESTRE



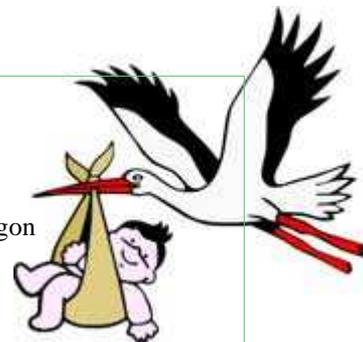
Nous remercions et félicitons l'ensemble des bénévoles du Foyer Rural qui ont assuré l'organisation de cette soirée festive .



Ils nous ont rejoint,

Bienvenue à,

WINTERSTEIN Laura Fibi Cassie née le 13 janvier à Langon
GENNARI Nollann née le 14 février à Langon
LENESTOUR Lindsay née le 26 février à Langon
MAILLE Mathéo, Marc né le 4 mars à Bordeaux
ZEHANI Anissa née le 28 mars à Langon
AUGUSTO Romane née le 6 avril à Langon
COURBIN Camille née le 26 avril à Langon
BENARD Ambre, Haziel, Dior née le 2 mai à Langon
DUVERGER Kayla, Emy née le 2 mai à Langon
LARCHE—BALUTO Bastien né le 20 juin à Langon
ARMAND Camille née le 19 juillet à Lormont
VALONNE Gabin, Bernard, Francis né le 19 juillet à Mont de Marsan
WINTERSTEIN Brittany née le 6 août à Libourne
BOISSAVY Floriane, Angèle, Paula née le 20 septembre à Bordeaux
COLLOT Olivia, Martine, Nelly née le 15 octobre à Langon
BODEREAU Camille, Violette, Renée née le 10 décembre à Langon
DELACOURT Kassandre, Julie née le 22 décembre à Langon
BERNIER Olwenn, Annick, Dany née le 23 décembre à Langon



Ils se sont unis,

GABRIEL Gérald et DUMORA Marie, Marie-France le 11 juin
DAUBORD Alexandre et DUMAS Aurélie, Stéphanie le 27 août
BERNARD Pascal et MAZANET Isabelle, Georgette, Joséphine le 12 novembre

Ils nous ont quittés,

ROUSSEAU Jeanne, Janine le 7 janvier
MOTHES Jean le 14 février
LATAPY Suzanne, Georgette, Amélie le 17 février
MAILLE Paul, René le 5 mars
DEMONCEAU Arnaud, Alain, Colette, Ghislain le 7 mars
ROUQUETTE Marie le 16 juin
LEYMONIE Guy, Fernand le 19 juin
LESPIAC Inès, Jeanne le 20 juin
ALCAINE Yolande, Marie le 22 juillet
LASSERRE Eliette le 15 août
COLONNA Paul, François le 10 septembre
OLBERS Monique, Marie, Yvonne le 15 septembre
KLECK Claude Joseph le 28 septembre
CROS Isabelle, Lydie le 24 octobre

Gros plan



Listes des Associations

Activités	Lieu	Responsable	Coordonnées	Horaires	Rattachement au Foyer Rural
Association de quartier	Les Garres et Calay	Mme JUNIUS Nicole	05 56 63 28 82		Non
Atelier Arc-en-ciel (dessin)	Maison des Association	M. FAVARD Charly	05 57 31 01 23 le soir	Vendredi : 14h à 17h Samedi : 14h à 18h30	Oui 
Clubs des Aînés	Maison des Association	Mme RONCOLI Marlène	05 56 62 25 35	Mardi : 15h à 17h	Oui 
Cyclo - tourisme & VTT	Stade & MTL	M. BERNARD Alain	05 56 63 31 70 06 84 53 32 26	Dimanche à partir de 9h au stade	Oui
Gymnastique volontaire	Maison du Temps Libre	M. MERINO Jean Jacques	06 80 14 90 74	Lundi : 18h à 19h Mercredi : 18h à 19h	Oui 
Marche et randonnée les Passe Partout	Maison du Temps Libre	Mme BAYLAC Nathalie	05 56 76 20 38 06 09 54 06 65	Dimanche matin	Non
Marche et randonnée les Trotte-Biot	Maison du Temps Libre	M. et Mme. SENAC	05 56 76 26 76 06 80 66 96 55	Jeudi à partir de 13h	Oui
Patchwork	Maison des Association	Mme DUCEPT	05 56 63 57 81	Lundi : 14h à 17h30	Oui
Taï - Chi	Maison des Association	M. TARGE Christian	05 56 62 19 00	Mercredi : 18h à 19h	Oui
Tennis		M. BLANCHARD Michel	05 56 63 48 37	Cours le mercredi après midi	Oui 
Théâtre	Maison du Temps Libre	M. BLANCHARD Michel	05 56 62 37 28 05 56 76 26 76	Mardi : 20h30 à 22h	Oui 
Tir à l'arc	Maison du Temps Libre	M. MORVAN Bernard	05 56 25 64 53 06 03 38 88 48	Lundi : 16h30 à 18h Mercredi : 17h à 18h30	Oui
Union Sportive Farguaise Football	Stade de Fargues	M. LAGU Michel	06 80 30 21 85	Jeunes le mercredi Adultes mardi & vendredi	

Présidente du Foyer Rural

Mme BEDOURET Marie Hélène

Tél. 06 98 83 07 80

Bibliothèque Municipale

Nous vous rappelons les horaires

- Mercredi et Samedi de 15h à 17h,

Nouvelle ouverture

- Lundi de 16h30 à 18h (hors vacances scolaires)

Téléthon 2011

Cette année seul un Loto a été organisé sur la commune par le Foyer rural, il a eu lieu le vendredi 2 décembre à la **MTL**.

Bilan : 520,00 €.

La Municipalité remercie tous les bénévoles et les participants pour leur généreuse contribution.

6

Janvier 2012



Le C. C. A. S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS tient une permanence tous les lundis à partir de 14 heures. Téléphonnez pour prendre rendez-vous à la mairie.

Nous vous rappelons qu'un **portage de repas** a été mis en place par la **Communauté de Communes**. Pour tous **renseignements et informations, téléphonez au 05 56 63 81 10.**

Le 39 pour vos démarches :

- 3949 : Pôle emploi : Pour vos démarches d'emploi et d'allocation Pôle Emploi.
- 3960 : Allo retraite : Pour s'informer sur la retraite de la Sécurité Sociale (régime général).
- 3977 : Contre la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes handicapées.
- 3939 : CIRA — service public.fr : Pour obtenir des informations de façon personnalisée et anonyme sur vos droits ou vos démarches à accomplir.

CNL 33 (association de défense des usages du logement)

Permanences à LANGON le 4ème jeudi de chaque mois de 16h à 18h
Résidence du 14 juillet – Place de Canelas – 33210 LANGON

SERVICE PRESTATION A.A.D.P. (Association d'Aide à Domicile aux Personnes)

L'Association d'Aide à Domicile aux Personnes apporte assistance dans les actes quotidiens de la vie aux domiciles des personnes âgées, handicapées ou en perte temporaire d'autonomie en assurant en parallèle, prévention, sécurité et bien-être.

Les services sociaux de la commune travaillent en étroite collaboration avec cette association. Elle est autorisée par le Conseil Général de la Gironde et conventionnée avec les caisses de retraites, CRAMA, MSA, RSI.

Pour tous renseignements :

- Mairie : 05.56.63.31.42.
- A.A.D.P. : 05.56.76.78.78.

France Parkinson

« L'association France Parkinson antenne de

Langon organise des rencontres mensuelles à la Maison des Associations de 14 heures 30 à 17 heures, et ce, à partir de janvier 2012 »

A retenir les dates suivantes :

- Jeudi 26/01/2012
- Jeudi 23/02/2012
- Jeudi 26/04/2012
- Jeudi 24/05/2012
- Jeudi 28/06/2012

Pour garantir la sécurité des personnes seules,

Présence Verte

malades ou âgées, la Mutualité Sociale Agricole a mis en place un réseau de téléassistance appelé « Présence Verte ».

Vous pouvez vous rapprocher des services du Centre Communal d'Action Sociale afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires ou auprès de la MSA de Bordeaux au **05 56 44 09 09.**

Maison de la Justice et du Droit

L'accès au droit pour tous

Pour les personnes ne pouvant se déplacer des permanences ont lieu à la mairie de Langon

Sur rendez vous uniquement Entretiens gratuits et confidentiels

Les permanences « **infos droits** » sont tenues par des juristes les 2ème et 4ème mardi de chaque mois à la mairie de Langon.

Prendre impérativement rendez vous au :
05 56 45 25 21



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE MER
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Les Chiens errants

« Les animaux peuvent être à l'origine de toutes sortes de gênes ou d'accidents. La loi protège les droits des tiers en rendant le gardien responsable (propriétaire ou personne momentanément chargée de sa garde). En tout temps, un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit bien clos ou attaché.

Notre conseil : si vous êtes propriétaire d'un animal, **souscrivez une assurance**. Rappel : la vaccination contre la rage est obligatoire (c'est une maladie mortelle tant pour l'animal que pour l'homme). »

• LES ANIMAUX ERRANTS

Aucun animal ne doit divaguer.

Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse ; ceux potentiellement dangereux doivent être muselés. Certains animaux doivent être transportés dans une cage.

Si vous êtes incommodé par un animal qui divague, demandez à son gardien de mettre fin à cette situation.

« L'immatriculation au fichier national canin est obligatoire en France depuis le 22 juin 1989 pour tous les chiens. Cela permet de lutter contre les vols et de retrouver rapidement le dernier propriétaire déclaré de l'animal. Il s'agit soit d'un simple tatouage, soit de l'implantation d'une puce électronique.

Le défaut d'immatriculation expose le propriétaire à une amende 750 € assortie d'une obligation de mise en conformité (par tatouage ou puçage). L'abandon d'un chien sur la voie publique, considéré comme un acte de cruauté est passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux (une réglementation spécifique est prévue pour les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie). Tout fait de morsure doit être déclaré en mairie de la commune où le propriétaire réside, quelle que soit la race du chien et son éventuelle appartenance à une catégorie. Une évaluation comportementale de tout animal considéré comme présentant un danger grave et immédiat peut être demandé par le Maire. Si un danger est reconnu, le maire peut mettre en demeure le propriétaire de l'animal de le faire euthanasier, après avis d'un vétérinaire de la DDAS, dans un délai de 48 heures après le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté. A défaut, l'avis est réputé favorable à l'euthanasie. »

Mairie de Fargues 33210 Fargues

☎ 05 56 63 31 42
☎ 05 56 76 80 18

Messagerie électronique:

mairie-fargues@wanadoo.fr

Site internet :

<http://commune.de.fargues.mairie.pagespro-orange.fr/>

Ouverture mairie :

Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le Jeudi de 09h à 12h
Permanence du Maire sur rendez vous

Maire : Monsieur Pierre AUGEY

35 Route de Touilla
33210 Fargues

Messagerie électronique : pierre.augey@wanadoo.fr

☎ 06 88 82 17 46

INFORMATIONS PRATIQUES

SANTÉ

SAMU	15 ou 115	
Sapeurs Pompiers	18 ou 118	
Centre Hospitalier Pasteur	05 56 76 57 57	
Polyclinique Sainte Anne	05 57 98 03 03	
Centre Anti - Poison de Bordeaux	05 57 96 40 80	
Sécurité Sociale CPAM	36 46	

SOCIAL

Assistants Sociales MDSI	05 56 63 62 20	
Mutualité Sociale Agricole	05 57 98 23 23	
Secours Populaire Français	05 56 62 28 91	
Croix Rouge Française	05 56 76 80 56	

EMPLOI

POLE EMPLOI	39 49	
Mission Locale Sud Gironde	05 57 98 09 80	

SERVICES

Syndicat Mixte du Sauternais (ex SIVOM)	05 56 76 61 20	
Permanence eau	06 28 70 96 10	
Syndicat d'Assainissement	05 56 63 37 95	
Dépannage Electricité	0 810 333 033	
Dépannage Gaz	0 810 433 033	
Gendarmerie	17 ou 117	
Appel urgence européen	112	
Sous - Préfecture	05 56 63 62 63	
Centre des Impôts	05 56 63 66 60	
CAF	0 820 253 310	
CIRA (tous renseignements)	39 39	

Janvier 2012